



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

**Commission de suivi de site du centre multifilière de
traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII
(Syctom)**

COMPTE-RENDU de la réunion du 20 septembre 2022

La Commission de suivi de site (CSS) du centre multi filière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, présidée par M. Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, s'est tenue mardi 20 septembre 2022 de 14h30 à 16h30, dans l'espace SYCTOM de la base de vie du chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE), 22 rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine.

PRÉSENTS

M. Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Représentants des élus d'Ivry-sur-Seine : M. Philippe Bouyssou, Mme Mounia Chouaf, Mme Maryse Dorra, M. Clément Pecqueux.

Représentants des services de l'État : Mme Julie Tissot (DRIEAT), M. Jean-Marie Chabane (DRIEAT), M. Gaël Pabois (DRIEAT), Mme Isabelle Satin (DRIEAT), M. Christophe Couvreur Préfecture du Val-de-Marne, M. Matthieu Boussarie (ARS), Mme Floriane Meunier (ARS)

Représentants du Syctom : Mme Marine Chaume, Mme Claire Bara, M. Bruno Bernier, Mme Catherine Boux, M. Pierre Hirtzberger, M. Guillaume Van Laar.

Représentants de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : M. Frédéric Dumez, M. Michael Pottez, Mme Marie-Christine Viratelle

Délégués du personnel IVRY/Paris XIII : M. Omar Graine, M. Cyrille Nael, M. Youssef Ouaharra

Représentants des riverains et associations : Mme Anne Connan (association Passerelles), M. Daniel Hofnung (Collectif 3R), Mme Monique Luttringer (CLCV Val-de-Marne), M. Serge Toka (riverains du 13e arrondissement de Paris)

DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DES MEMBRES

- *Dossier d'information du public 2021*

I) BILAN DE L'ANNÉE 2021

Marie-Christine Viratelle, représentante de l'exploitant IVRY/PARIS XIII, présente l'activité du site en 2021, les résultats en matière de valorisation énergétique et matière, les résultats en matière de rejets et les incidents d'exploitation.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Que signifie une efficacité énergétique à 1,03 ? À quelles normes est-ce lié ?

Réponse de Marie-Christine Viratelle, représentante de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : le calcul est réglementé par une formule (cf annexe 6 du DIP), prenant en compte les énergies électrique et thermique produites par l'installation, les consommations en énergies électrique et thermique de l'installation, le tonnage de déchets valorisés et d'autres paramètres comme des facteurs de correction climatique dépendants de l'implantation de l'installation. La plupart des installations ont une efficacité énergétique de 0,7 ou 0,8 : celles qui dépassent 1 sont très rares.

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : les 3 incinérateurs du Syctom sont les seules installations de France à avoir une performance énergétique supérieure à 1.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Des dispositifs de secours sont-ils prévus en cas de coupures électriques, comme celles ayant entraîné des incidents en 2021 ?

Réponse de Michael Pottez, représentant de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : il n'y a pas de système de secours quand il y a une coupure électrique de la part de RTE. Lors de l'incident de 2021, le traitement des fumées a ainsi été arrêté et les installations ont été mises en sécurité jusqu'au rétablissement de l'alimentation.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Il se produit de forts pics d'émissions, notamment de monoxyde de carbone, dans l'atmosphère, lors des phases de mise en route et de redémarrage, avec des dépassements brefs et ponctuels. Comment se fait-il que lors de ces phases, les émissions de dioxines restent inférieures aux normes ? Cela signifie-t-il que les installations de traitement par catalyseurs sont déjà en fonction lors de ces phases ?

Réponse de Michael Pottez, représentant de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : les dispositifs de traitement des fumées sont disponibles avant le démarrage des fours au bois. Leur température doit atteindre 850°C avant l'introduction des déchets, ce qui nécessite d'utiliser au préalable du bois : c'est ce qui peut expliquer les pics d'émissions de monoxyde de carbone au démarrage entre la phase de passage au bois et le passage en déchets ménagers.

Anne Connan, association Passerelles Ivry

Lors du premier incident de 2021, la présentation précise qu'il y a eu un arrêt d'urgence de 20 minutes et une ouverture des exutoires de 12 minutes et 30 secondes : qu'est-ce que cela signifie ?

Réponse de Michael Pottez, représentant de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : le traitement des fumées a été interrompu pendant 12 minutes et 30 secondes, conduisant à un rejet direct à l'atmosphère, le temps de résoudre l'incident qui a duré au total 20 minutes. Pendant cet incident, le four n'est plus alimenté en ordures ménagères.

II) AVANCEMENT DES TRAVAUX

Bruno Bernier, pour le Syctom, présente l'avancement des travaux de la nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE).

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Que signifie un fonctionnement à froid ? Les essais auront-ils un impact visible de l'extérieur ?

Réponse de Bruno Bernier, Syctom : les essais à froid correspondent à des essais de chaque équipement séparément, avant un essai d'ensemble mais sans déchets. Les essais à chaud peuvent ensuite commencer, par le séchage des réfractaires des fours, la montée en température des chaudières et finalement le démarrage de la valorisation. Il n'y aura aucun effet visible, tout au plus des rejets directs et ponctuels de vapeur.

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

La deuxième phase de l'usine, l'unité de valorisation organique (UVO) fait l'objet d'un moratoire qui arrive à son terme. À l'issue de débats publics et d'une mission d'information et d'évaluation du conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, il a été considéré que le dispositif initialement envisagé - prévoyant une séparation par tri des déchets fermentescibles des déchets à haut pouvoir calorifique - était contradictoire avec les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'investissement, de 500 millions d'euros, se serait substitué au geste de tri citoyen, d'où la demande d'un moratoire. Alternativement, un centre de transfert des biodéchets pourrait être créé, en lien avec l'unité de méthanisation de Gennevilliers. Un centre de tri des collectes sélectives pourrait aussi être créé alors qu'un déficit de plusieurs milliers de tonnes des capacités de traitement est attendu à l'horizon 2026-2027.

On distingue l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) actuelle de la nouvelle UVE : est-ce que ce changement de terme s'accompagne d'un changement des émissions ? Quel bénéfice environnemental pour le climat et l'air que les habitants respirent ? On peut se féliciter que les émissions de l'UIOM actuelle soient en dessous, à quelques exceptions près, des valeurs sanitaires, même si on peut toujours dire que ces valeurs sont insuffisantes.

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : le terme « UIOM » est historiquement utilisé, mais il est désormais question d'UVE. Sur le fond, l'installation existante et l'installation en construction appartiennent à la même rubrique ICPE : la combustion de déchets pour faire de l'énergie. Cependant, ces deux usines sont de deux générations différentes : celle en construction est compatible avec le nouveau BREF incinération (document de référence sur les meilleures techniques disponibles) qui entrera en vigueur fin 2023. Les rejets de l'UVE seront plus bas que ceux de l'UIOM, de l'ordre de 30-40 %, grâce aux nouveaux procédés, et compte tenu de la baisse des tonnages incinérés.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Un article du *Monde* traite du danger des émissions de particules fines, notamment produites par les véhicules routiers et les installations de combustion. Lors d'une évaluation des particules fines émises par l'UIOM, réalisée en 2014, il était apparu que la proportion de PM2.5, plus dangereuses, était supérieure à la proportion de PM10. Est-il possible d'avoir de nouvelles mesures des particules fines ?

Anne Connan, association Passerelles

Anne Connan : il s'agit d'une demande faite par les associations depuis des années, et qui a fait l'objet d'un vœu pris lors de la précédente mandature à Ivry-sur-Seine. Rien n'a été fait, bien que Suez réalise ce type de mesures sur d'autres installations, comme à Clermont-Ferrand.

Réponse de Claire Bara, Syctom : des mesures de granulométrie ont été réalisées en 2014. Il n'est pas possible d'en faire une mesure en continu. À partir des données obtenues, il est seulement possible de postuler que 100 % des particules fines sont des PM2.5, mais c'est une hypothèse majorante.

Réponse de Marie-Christine Viratelle, représentante de l'exploitant IVRY/PARIS XIII : il n'y a pas d'obligation de mesurer ce paramètre.

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Les mesures ont jusqu'à présent été très rares. Est-il possible de mettre en place un système de mesure régulières ?

Réponse de Pierre Hirtzberger, Syctom : une majorité des particules émises sont des particules fines et on peut considérer qu'on est à 100 % de façon majorante. Il s'agit de mesures techniquement compliquées à mettre en œuvre alors même qu'il n'y a aucun référentiel de comparaison scientifique pour les résultats.

Réponse de Jean-Marie Chabane, DRIEAT : la problématique des PM2.5 est en discussion à l'échelon national voire européen, mais il n'y a pas, à l'heure actuelle, de mesures réglementaires. En l'état, il n'est pas possible de tirer des conclusions des mesures réalisées, même si toute nouvelle mesure est bonne à prendre pour faire avancer les discussions.

Serge Toka, riverains du 13^{ème} arrondissement

Le résultat de ces mesures pourrait être présenté à la population pour qu'elle soit informée.

Réponse de Claire Bara, Syctom : les mesures de 2014 ont été présentées lors d'une précédente CSS.

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Ce sujet est de plus en plus souvent évoqué. La communauté scientifique semble avoir identifié un problème mais il n'y a pas de normes : ce n'est pas de nature à rassurer les riverains et ni à rendre acceptable la présence de l'incinérateur. Il est nécessaire d'avoir un avis de la communauté scientifique.

III) ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Gael Pabois, Inspecteur des installations classées, présente les actions de l'inspection de l'installation classées en 2021 et 2022. (documents de présentation en annexe)

IV) RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Marine Chaume, Syctom, présente les résultats des mesures des retombées atmosphériques.

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

Il semble qu'il n'y ait pas de grande différence entre ce qui est prélevé près et loin de l'incinérateur : est-on moins impactés au pied de la cheminée que plus loin selon la nature des vents ?

Réponse de Claire Bara, Syctom : la dispersion des rejets est liée à de nombreux facteurs dont la météo (pluie et vent). Les points les plus proches sont là où les concentrations relevées sont les plus importantes. En 2021, le dispositif de surveillance a été complété afin de disposer d'une mesure supplémentaire à proximité de l'installation grâce à l'ajout d'un point supplémentaire sur le toit magasin Truffaut (J36).

Anne Connan, association Passerelles

C'est une bonne chose d'avoir rapproché les points de mesure de l'usine et d'Ivry-sur-Seine. Elle constate que sur les points proches, les mesures sont cohérentes entre 3,55 et 3,75. Les chiffres sont importants, quoique bien inférieurs à ceux constatés à Dulcie September par le passé, jusqu'à 7. Ce point affiche un résultat de 0,56 cette année. Comment expliquer cet écart ?

Réponse de Claire Bara, Syctom : le point de mesure de l'école Dulcie September n'est pas situé sous les vents dominants, ce qui explique cet écart.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Un point avait été installé il y a une quinzaine d'années par AIRPARIF dans l'ancienne école Jean-Jacques Rousseau, devenue maison de la citoyenneté. Ce point, disparu il y a 5 ou 6 ans, a-t-il été remplacé ?

Les analyses de mousses révèlent des valeurs inférieures aux valeurs ubiquitaires. Cependant, sur les points de mesure situés au sud ou au sud-ouest, non-décrits dans la présentation, les valeurs sont égales ou supérieures aux valeurs ubiquitaires.

Le point de mesure J27 à Charenton est vraisemblablement situé sur le toit d'une crèche. Dans l'étude Toxicowatch, un point de mesure a été mis en place dans le jardin du Cardinal Richelieu, dans la même direction des vents dominants, mais plus proche de l'usine.

Bachir Bakhti, sous-préfet de Nogent-sur-Marne

Quelles sont les suites données à l'étude Toxicowatch ?

Réponse de Matthieu Boussarie, Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France : l'ARS a sollicité Santé Publique France (SPF), l'INERIS et l'ANSES par l'intermédiaire de la Direction générale de la Santé. L'ARS a aussi proposé un protocole d'étude, établi avec le laboratoire LABERCA de Nantes, pour éliminer les biais méthodologiques de l'étude Toxicowatch, notamment quant à l'échantillonnage, au nombre de points de mesure et aux points témoins. Ce protocole a été soumis à SPF et à l'ANSES, et il y a eu des échanges sur l'opportunité d'une nouvelle étude. Une nouvelle réunion est prévue le 30 septembre 2022, en présence de représentants du Collectif 3R pour décider de la suite à donner. L'ARS pousse pour qu'une nouvelle étude soit réalisée.

Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine

C'est décevant qu'il y ait eu peu d'avancées en 6 mois, bien qu'il y ait eu entretemps les élections avec la période de réserve des services de l'État, et en dépit de la bonne volonté de l'ARS. Un écrit en direction des élus locaux est nécessaire. Qui est décisionnaire sur la nouvelle étude ? La publication de l'étude Toxicowatch a généré une émotion populaire, et il faut apporter des réponses aux questions suivantes.

L'émission de dioxines dans l'atmosphère représente-t-elle un danger pour la population ? Quelles mesures supplémentaires de contrôle mettre en œuvre ? Quel est le rôle de l'usine dans cette affaire ? C'est un enjeu majeur du débat autour de la reconstruction de l'incinérateur.

Anne Connan, association Passerelles Ivry

Il serait souhaitable d'associer les collectivités à la réunion à venir.

Daniel Hofnung, Collectif 3R

Les humains sont aussi des animaux. Les femmes enceintes pourraient ainsi être exposées et il faut éclaircir ce point. Il faut aussi déterminer l'impact sur les jardins et les cultures de légumes. Une étude italienne avait mis en évidence une incidence potentielle sur les cucurbitacées. Des réponses de l'ARS sont attendues.

Réponse de Matthieu Boussarie, Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France : l'étude ne permettra pas de répondre à toutes les questions, mais elle pourra peut-être être à l'origine d'études supplémentaires.

Anne Connan, association Passerelles Ivry

Les associations du Collectif 3R ont envoyé début septembre un courrier à Madame la préfète du Val-de-Marne et un autre au Syctom, à propos de demandes d'informations complémentaires sur les données AMESA, sur des périodes précises. Il n'y a pas eu de réponse pour l'instant.

CLÔTURE

M. Bachir BAKHTI Le bureau de la CSS sera réuni si de nouvelles informations sont disponibles sur les suites de ToxicoWatch, remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à 16h30.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne



Bachir BAKHTI

ANNEXE

Présentation diffusée en séance